



## Grandes cultures

N°21

20/09/2016



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Aquitaine - Limousin  
Poitou-Charentes

[www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)

[www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr)

### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Philippe PENICHO  
FREDON Limousin  
[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)  
Suppléance : CDA 87  
[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

#### Maïs

Valérie LACORRE / CDA 87  
[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)  
Suppléance :  
FREDON Limousin  
[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

#### Oléagineux

Valérie LACORRE / CDA 87  
[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)  
Suppléance :  
FREDON Limousin  
[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture Aquitaine-  
Limousin Poitou-Charentes  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@alpc.chambagri.fr](mailto:accueil@alpc.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional de  
l'Alimentation Aquitaine-  
Limousin-Poitou-Charentes  
22 Rue des Pénitents Blancs,  
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Grandes cultures  
ALPC N°21 du 20/09/2016 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com) et sur le site de la DRAAF [www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr)

Recevez le Bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur simple demande à [nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr](mailto:nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr)

## Ce qu'il faut retenir

**Maïs** : récolte des ensilages en cours.

**Colza** : mise en place du réseau en cours.

- **Limaces** : à surveiller dès la levée. Une observation des parcelles et la pose de pièges dès le semis permettent d'anticiper les dégâts.

**Céréales à paille** :

- **Limaces** : le risque lié aux limaces peut être estimé par observation (quand le sol est humide, à l'aube par exemple) ou par piégeage. Un piégeage ponctuel est insuffisant, il est impératif d'assurer un suivi avant et après la levée de la culture.

## Erratum

Concernant le message « **Lutte alternative : introduction d'un colza très précoce aux variétés Natea non Clearfield** » publié dans le BSV Grandes Cultures édition Limousin n°20 du 06/09/2016

**Les résultats présentés ne sont pas issus des seuls essais de Natéa, mais de protocoles mis en place depuis 2015 dans le cadre des réseaux Dephy par la Chambre départementale d'agriculture de la Creuse, en collaboration avec la coopérative Natéa.**

# Maïs

## • Stades phénologiques et observations

La récolte des ensilages est en cours.

### Repères à connaître

Le besoin en somme de température pour une récolte ensilage à 32 % de MS varie en fonction de la précocité des variétés :

- Variétés très précoces (indices 220 à 240) = 1350 à 1410 °C
- Variétés précoces (indices 240 à 280) = 1400 à 1470 °C
- Variétés demi-précoces (indices 280 à 310) = 1460 à 1540 °C
- Variétés demi-tardives (indices 310 à 330) = 1540 à 1630 °C

Pour gagner 1 point de MS sur la plante entière il faut 20 degré jour base 6 c'est-à-dire :  
 $((\text{Tempé maxi} + \text{Tempé mini}) / 2) - 6$

| Cumul des températures base 6°C au 18 septembre 2016 |                     |                     |                      |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|
|  | Semis 1 mai<br>2016 | Semi 20 mai<br>2016 | Semi 10 juin<br>2016 |
| LIMOGES BELL. 87                                     | 1682                | 1552                | 1353                 |
| MAGNAC LAVAL 87                                      | 1697                | 1559                | 1359                 |
| ST YRIEIX 87   | 1585                | 1460                | 1269                 |
| AHUN 23  | 1556                | 1445                | 1265                 |
| BOUSSAC 23   | 1555                | 1445                | 1265                 |
| LA SOUTERRAINE 23                                    | 1649                | 1519                | 1327                 |

Etant donné cette année atypique et l'hétérogénéité des parcelles, il est nécessaire d'observer le maïs sur pied et le stade de maturité du grain pour déclencher la récolte (cf. BSV grandes cultures Limousin n°20, du 06/09/2016)

## Ce bulletin sera le dernier de la campagne 2016 pour la filière maïs

**Nous remercions les observateurs pour leur participation, leur rigueur et promptitude dans la remise des observations.**

# Colza

## • Stades phénologiques et observations

**Les conditions climatiques exceptionnelles de cette fin d'été ont retardé les semis des colzas.** Le réseau des parcelles de référence colza Limousin, pour la campagne 2016-2017, est en cours de mise en place.

|                   | semis      | Variétés      | Stade                |
|-------------------|------------|---------------|----------------------|
| 87-Rancon         | 31/08/2016 | DK Impérial   | Levée                |
| 87-Bussière Boffy | 08/09/2016 | KWS Cristiano | Germination en cours |
| 87-Nexon          | 13/09/2016 | KWS Cristiano | Germination en cours |
| 87-Berneuil       | 13/09/2016 | Atlétick      | Germination en cours |

## • Limaces

**Observations du réseau** : il n'a pas été noté de présence ni de dégâts de limaces.

**Période de risque** : de la levée (particulièrement sensible au ravageur) jusqu'au stade 3 feuilles.

### Evaluation du risque – limaces

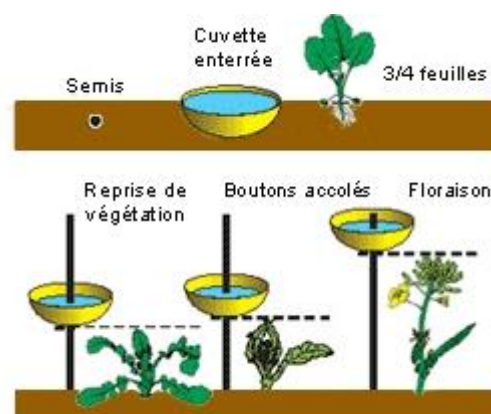
A surveiller dès la levée. Une surveillance des parcelles, la pose de pièges dès le semis, permettent d'anticiper les dégâts.

**Attention**, la présence de limaces est très liée à l'historique parcelle mais aussi aux conditions climatiques.

## Suivi des ravageurs : mise en place et disposition de la cuvette jaune

(source : Terres inovia)

- Placez la cuvette dans le colza à 10 m de la bordure dès le semis, si possible à proximité d'un ancien champ de colza ;
- Remplissez-la d'eau additionnée de mouillant (type produit vaisselle) ;
- Pour capturer l'altise d'hiver (grosse altise), la cuvette est enterrée ;
- Pour le charançon du bourgeon terminal à partir d'octobre et les insectes du printemps, la cuvette doit être remontée en cours de culture et son fond toujours positionné juste au-dessus de la végétation ;
- La pose de plusieurs pièges est conseillée sur une parcelle.



## Céréales à paille

### Recommandations avant les semis de céréales (source : Arvalis - Institut du végétal)

Chaque parcelle a ses propres caractéristiques. **Le risque lié aux limaces peut être estimé par observation (quand le sol est humide, à l'aube par exemple) ou par piégeage.** Le niveau de capture peut être très variable selon les conditions de la mesure (heure de la journée, répartition dans parcelle). Le piégeage précoce est conseillé (dans la culture précédente, l'interculture et au moins 3 semaines avant le semis) et doit se poursuivre à proximité du semis. Des conditions sèches limitent les observations mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de limace.

Un piégeage ponctuel est insuffisant, il est impératif d'assurer un suivi avant et après la levée de la culture.

**Prochain bulletin : 27 septembre 2016**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes Grandes cultures – édition Limousin sont les suivantes :**  
la FREDON Limousin, les Chambres départementales d'Agriculture et NATEA Agriculture.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*